E 3019

ASSEMBLÉE NATIONALE

DOUZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2005-2006

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 décembre 2005

Enregistré à la Présidence du Sénat le 5 décembre 2005

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Livre vert sur l'avenir du réseau européen des migrations..

COM(2005) 0606 final

COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Bruxelles, le 28.11.2005
COM(2005) 606 final

LIVRE VERT

SUR L'AVENIR DU RESEAU EUROPEEN DES MIGRATIONS

(présenté par la Commission)

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction 3

2. Contexte politique 3

3. Lacunes actuelles en matière d'information 4

4. L'actuel réseau européen des migrations 4

4.1. Statut et structure 4

4.2 Financement 5

4.3 Missions et principales réalisations 5

4.4 Évaluation 7

5. Un futur réseau européen des migrations 8

5.1. Objectif général et domaines d'action 8

5.2. Missions concrètes 8

5.3. Relations avec d'autres organes de collecte d'informations et d'autres acteurs institutionnels 9

5.4. Forme et structure 10

6. Conclusion 12

ANNEXES 13

1. INTRODUCTION

Le présent livre vert a pour objectif de recueillir l'avis de toutes les parties intéressées sur l'avenir du réseau européen des migrations (REM) et, notamment, sur les différents choix possibles quant aux missions et à la structure qui pourraient être les siennes.

Le REM a été mis en place en 2002 sous la forme d'une action pilote/préparatoire afin de répondre à un constat, celui de la nécessité d'améliorer l'échange d'informations sur tous les aspects de la migration et de l'asile. Son objectif principal est de fournir à la Communauté et à ses États membres des informations objectives, fiables et comparables dans ces deux domaines en instaurant une procédure systématique de collecte et de stockage des données et informations disponibles auprès des États membres, et d'analyse aux niveaux national et européen. À l'heure actuelle, le REM se compose de points de contact nationaux désignés par les États membres et d'un coordinateur scientifique, soutenus et contrôlés par la Commission européenne.

L'action préparatoire touchera à sa fin en 2006; il y a donc lieu de dresser un bilan des progrès accomplis à ce jour et d'engager, par l'intermédiaire du présent livre vert, une réflexion sur la meilleure manière d'aller de l'avant.

2. CONTEXTE POLITIQUE

Dès 1994, la Commission européenne a, dans sa première communication sur les politiques d'immigration et d'asile, insisté sur l'utilité de créer un mécanisme destiné à contrôler les flux migratoires d'une manière approfondie et à l'échelle de l'UE. En réponse à cette communication, une étude de faisabilité a été réalisée en 1996[1].

Dans ses conclusions, le Conseil européen de Laeken de décembre 2001 a invité la Commission à développer «un système européen d'échange d'informations sur l'asile, la migration et les pays d'origine», à la suite de quoi le REM a été créé en tant que projet pilote en 2002.

Pour procéder à la mise en œuvre de ce projet, il avait été convenu avec les États membres d'instaurer d'abord un réseau de points de contact nationaux qui fourniraient les informations nécessaires.

Le Conseil européen de Thessalonique de juin 2003 a entériné la création du REM et a proposé d'envisager la possibilité «d'établir, à terme, une structure permanente».

Enfin, dans le programme de La Haye, le Conseil européen des 4 et 5 novembre 2004 indique que «la mise au point de la politique européenne d'asile et de migration qui est en cours devrait s'appuyer sur une analyse commune de tous les aspects des phénomènes migratoires. L'amélioration de la collecte, de la fourniture, de l'échange et de l'utilisation efficace d'informations et de données actualisées sur toutes les évolutions migratoires pertinentes revêt une importance cruciale».

[1] «Étude de faisabilité concernant un observatoire européen des migrations», 1996.

3. LACUNES ACTUELLES EN MATIERE D'INFORMATION

Les responsables politiques, au niveau tant de l'UE que des États membres, continuent d'éprouver des besoins importants en informations dans le domaine de la migration et de l'asile; déjà mis en évidence par l'étude de faisabilité de 1996, ces besoins ont été confirmés par l'évaluation du REM effectuée en 2005[2], et toute future structure du REM devrait contribuer à les satisfaire.

Premièrement, en dépit de l'énorme masse d'informations produites sur de nombreux aspects de la migration internationale, ces informations ne sont pas aisément accessibles, puisqu'elles sont disséminées et ne sont pas disponibles à un niveau central. Un point de référence unique, chargé de filtrer et de synthétiser ces informations et qui pourrait servir de bureau central, serait par conséquent très utile pour les institutions de l'UE et les États membres, pour les responsables politiques comme pour le grand public.

Deuxièmement, les informations fiables, comparables et actualisées et les analyses de l'évolution de la situation juridique et politique ne sont pas suffisantes dans le domaine de l'asile et de la migration, au niveau tant national que de l'UE. On déplore aussi un manque d'informations comparables sur les effets des politiques européennes et nationales en la matière. En outre, il est de plus en plus nécessaire pour l'UE et ses États membres d'obtenir des réponses rapides sur des questions précises liées à la migration et à l'asile. Pour combler ces lacunes en matière d'information, il serait nécessaire de mettre en place une structure spéciale de réseau susceptible de s'étendre à tous les États membres, en liaison avec un certain niveau de coordination centrale.

Troisièmement, l'absence de données statistiques exactes, actualisées et comparables en matière de migration et d'asile constitue un problème fondamental. La proposition de la Commission, récemment adoptée, de règlement relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale[3] s'attaquera à ce problème, mais le besoin d'analyses comparatives de ces informations statistiques continuera de se faire sentir.

4. L'ACTUEL RESEAU EUROPEEN DES MIGRATIONS

La présente section décrit le réseau européen des migrations (REM) sous sa forme actuelle dans la mesure où une telle description s'avère nécessaire pour comprendre son fonctionnement, ses résultats et ses difficultés, en vue de déterminer sa structure future[4].

4.1. Statut et structure

À l'heure actuelle, le REM se compose d'un réseau de quatorze points de contact nationaux (PCN) désignés par les États membres. Ces PCN sont au cœur du réseau puisqu'ils effectuent des activités de documentation, d'analyse et de recherche. La majorité des nouveaux États membres n'ont pas encore désigné de PCN et participent au réseau en qualité d'observateurs. Certains d'entre eux devraient devenir membres à part entière du REM en 2006.

---

2 «Évaluation des activités du Réseau européenne des migrations», 2005.

3 COM(2005) 375 final du 26 août 2005.

4 Le premier rapport annuel d'activités du REM (2005), disponible à l'adresse suivante: www.european-migration-network.org, contient une description plus complète.

Pour ce qui est des PCN, il peut s'agir de structures appartenant aux ministères de l'intérieur ou de la justice ou attachées à ceux-ci, d'instituts nationaux de statistique et de centres de recherche, mais aussi de structures relevant d'institutions non gouvernementales et à caractère social, voire de bureaux nationaux d'organisations intergouvernementales. Les PCN font l'objet d'assez fréquentes modifications, par exemple à la suite d'une réorganisation des attributions entre ministères.

Un coordinateur scientifique et administratif a été choisi en décembre 2003 à la suite d'un appel d'offres ouvert, et son rôle est de soutenir le développement du réseau.

4.2 Financement

Le réseau actuel bénéficie d'un cofinancement de la Commission et des États membres. Certains PCN, qui font partie des administrations des États membres ou y sont attachés, n'ont pas reçu de financement communautaire en raison de contraintes liées aux règles nationales en matière de finances publiques ou aux règles communautaires d'éligibilité. Les ressources financières allouées à la création du réseau ont augmenté et sont passées de 1,4 million d'euros pour l'action pilote de 2002 à 3 millions d'euros pour le budget 2005, qui sera mis en œuvre en 2006 et qui comprend des subventions pour 9 PCN et des dispositions financières pour la coordination scientifique et administrative du réseau.

4.3 Missions et principales réalisations

L'objectif premier du REM tel que défini dans son cahier des charges initial est de fournir à la Communauté, à ses États membres et, à plus long terme, au grand public, des informations objectives, fiables et comparables sur la situation en matière de migration et d'asile aux niveaux européen et national.

Cette mission implique de rassembler et de rendre accessibles les informations et données existantes, ainsi que d'étudier et d'analyser les informations actuellement disponibles en la matière.

Le REM met par conséquent l'accent sur deux activités connexes: la documentation et l'analyse, d'une part, et la recherche, d'autre part. Ces activités comprennent notamment le suivi, la comparaison, l'analyse et la recherche d'informations, en rassemblant les données disponibles auprès des États membres et en procédant à certains travaux de recherche propres à des fins d'analyse à l'échelle européenne, et la mise au point d'une base de données de vaste portée pour ces informations. Les réseaux nationaux contribuent à l'activité d'analyse et de recherche du REM. Le REM exerce ses activités sur la base de programmes de travail annuels approuvés par la Commission.

Dans le cadre décrit ci-dessus, hormis la création proprement dite des PCN du point de vue du personnel, des installations et des équipements informatiques, les principales réalisations accomplies entre 2002 et aujourd'hui sont les suivantes.

Outil de documentation

Afin d'atteindre l'objectif consistant à mettre en place un registre très complet de données et d'informations, un système d'information informatisé, constituant l'ossature du fonctionnement du REM, est en cours de création. L'interface utilisateur accessible par Internet, créé en 2004, facilite la collecte de données et la documentation grâce à un système

pratique de modèles permettant le téléchargement direct dans le système d'information des données recueillies. Ce système offre aussi un outil de recherche et de navigation.

Le système est sur le point d'être finalisé, de sorte que son fonctionnement dépend à présent de l'introduction de données et informations dans le système. Concernant ce dernier point, au milieu de l'année 2005, les PCN avaient téléchargé dans le système plus de 1 700 publications; en outre des documents juridiques ainsi que les coordonnées d'organisations, mais aussi d'individus, exerçant des activités dans le domaine visé avaient été répertoriées. Des efforts sont actuellement entrepris afin d'améliorer la qualité de ces saisies au moyen de lignes directrices communes à respecter lors du téléchargement d'informations dans le système. Il est évident que de nombreuses entrées de données sont encore nécessaires si le centre de documentation du REM doit fournir aux responsables politiques, aux praticiens du domaine et, en fin de compte, au grand public, un ensemble très complet d'informations actualisées et présentant un intérêt sur le plan politique en matière d'asile et de migration.

Activités d'analyse et de recherche

Le REM a achevé plusieurs projets d'analyse et de recherche et de diffusion d'informations, parmi lesquels l'étude pilote de recherche de 2004 sur les retombées de l'immigration sur les sociétés européennes[5]; il a contribué aux rapports annuels de l'UE, de 2001 à 2003, sur les statistiques en matière d'immigration et d'asile[6] en fournissant des informations sur les politiques et pratiques nationales, et en analysant les chiffres nationaux; il a collaboré au rapport 2004 d'analyse politique ayant servi à dégager une vue d'ensemble des évolutions politiques nationales et à procéder à un aperçu comparatif, ainsi qu'à d'autres études et recherches. À l'heure actuelle, afin de combler les lacunes sur le plan de l'information dans deux domaines utiles pour l'élaboration des politiques, une deuxième étude sur les stratégies adoptées par les États à l'égard des ressortissants de pays tiers en séjour irrégulier et une étude à petite échelle sur les systèmes d'accueil des demandeurs d'asile sont en préparation.

Bien qu'il soit encore prématuré d'évaluer la qualité globale des résultats obtenus par le REM, on peut affirmer que les PCN ont produit des rapports de grande qualité qui donnent une indication des capacités du réseau, notamment dans le cadre de la fourniture d'analyses fiables et actualisées permettant des comparaisons entre États membres.

Mise en réseau et visibilité

Les contacts bilatéraux entre les PCN s'intensifient à mesure que le réseau enregistre des avancées. Pour ce qui est de la mise en réseau au niveau national, la plupart des PCN sont parvenus à créer un réseau national des acteurs concernés et à mettre en place des procédures permettant d'obtenir des contributions de leurs partenaires. Un annuaire des réseaux nationaux, offrant une vue d'ensemble des partenaires effectifs ou potentiels des réseaux, a été créé. Des efforts ont également été déployés afin de nouer des contacts avec d'autres réseaux et projets au niveau de l'UE. Ces contacts n'ont cependant pas eu pour effet d'intensifier la

---

5 Neuf PCN ont rédigé des rapports nationaux à partir desquels le coordinateur scientifique a établi un rapport de synthèse qui rassemble, résume et évalue les conclusions des études nationales.

6 Disponible sur le site web de la direction générale de la Commission «Justice, liberté et sécurité», à l'adresse suivante (en anglais uniquement): http://europa.eu.int/comm/justice_home/doc_centre/asylum/statistical/doc_annual_report_2001_en.htm.

collaboration, ce qui serait nécessaire pour faire en sorte que le REM soit garant de synergies et évite les chevauchements.

La visibilité du REM pour le monde extérieur est actuellement limitée, puisque le nombre de ses produits accessibles au public est (encore) très faible, ce qui empêche une pleine prise en compte des résultats obtenus par le réseau. Ce manque de visibilité est principalement dû au fait que le réseau a commencé ses travaux sans acquis antérieur, de sorte que ses premières années de fonctionnement ont dû être consacrées à sa mise en place. Différentes mesures sont toutefois actuellement mises en œuvre afin d'améliorer la visibilité du REM et de diffuser les résultats de ses recherches[7].

4.4 Évaluation

Le rapport d'évaluation de 2005 a mis en lumière plusieurs difficultés auxquelles l'actuel REM a dû faire face dans l'accomplissement de ses missions; les deux plus importantes concernent la structure des points de contact nationaux et la mise en place générale du projet.

Concernant le premier élément, il existe une grande hétérogénéité sur le plan du statut juridique et de la spécialisation des PCN ainsi que des ressources humaines et financières et des équipements techniques mis à leur disposition et, partant, sur le plan de leur niveau d'engagement. En outre, les PCN ont été désignés à différents moments et font aussi l'objet de fréquentes modifications, que ce soit en raison de changements de personnel ou à la suite de l'attribution des compétences à un autre ministère. La conséquence en est que les PCN en sont à des stades de développement très divers.

Concernant le second élément, le dispositif institutionnel et la configuration choisie pour le REM exigeaient un niveau relativement élevé de contribution de la part de la Commission. En outre, il s'est avéré que la procédure administrative choisie pour la création et le fonctionnement du réseau – à savoir, une action faisant l'objet d'un cofinancement – nécessitait d'importantes ressources. La désignation d'un coordinateur scientifique a permis d'améliorer la situation dans son ensemble, bien que le rôle de la Commission doive encore être clarifié.

En outre, les missions et fonctions initiales du REM étaient plutôt vastes, en raison de la nature pilote du projet et de son lancement expérimental. La définition des rôles et fonctions du réseau dans son ensemble comme des PCN, ainsi que de leur relation avec le coordinateur a par conséquent manqué, dans une certaine mesure, de clarté et de précision.

Dans l'ensemble, alors que les avancées réalisées dans l'accomplissement de son objectif peuvent être recensées en particulier pour 2004, les problèmes structurels, inhérents à la mise en place actuelle du REM, empêchent des progrès plus nombreux et plus rapides. Toute future structure devrait dès lors s'efforcer de répondre à ces problèmes et de les éviter. Dans la mesure du possible, elle devrait aussi s'appuyer sur les réalisations passées et celles encore à venir du REM actuel.

---

[7] Parmi ceux-ci, citons le site web du REM, dont l'adresse est la suivante: http://www.european-migration-network.org, une brochure générale d'information, le bulletin d'information trimestriel du REM, et l'organisation de réunions élargies du REM afin de présenter les résultats de ses recherches à un public plus large.

5. UN FUTUR RESEAU EUROPEEN DES MIGRATIONS

Compte tenu de la situation exposée ci-dessus, la présente section recense un certain nombre d'éléments à prendre en considération lors du choix d'une future structure à mettre en place à partir de 2007, étant entendu que ces différents éléments sont connexes. Les participants au débat sont invités à formuler des observations au sujet des options présentées par la Commission.

5.1. Objectif général et domaines d'action

Compte tenu des lacunes actuelles en matière d'information dans le domaine de la migration et de l'asile, exposées ci-dessus, l'objectif général de l'actuel REM consistant à fournir à la Communauté, à ses États membres et au grand public des informations objectives, fiables et comparables demeure valable et pertinent. La mise à disposition de ces informations devrait avoir pour but de soutenir les politiques communes en matière d'immigration et d'asile.

Pour ce qui est des résultats et, notamment, de la base de données, le principe devrait être de les rendre accessibles au grand public, conformément à l'objectif précité. Toutefois, dans certains cas, il pourrait s'avérer utile, voire nécessaire, de restreindre cet accès à un groupe d'utilisateur précis, par exemple lorsqu'il s'agit d'informations que les États membres jugent confidentielles.

- **Approuvez-vous l'octroi d'un tel mandat – à savoir, fournir à la Communauté, à ses États membres et au grand public des informations objectives, fiables et comparables dans le domaine de l'asile et de la migration – à un futur REM? Dans la négative, quelles modifications convient-il d'apporter à ce mandat, et pourquoi?**

- **Les données et informations recueillies par le REM devraient-elles être systématiquement mises à la disposition du public?**

5.2. Missions concrètes

Il y a lieu de définir les missions concrètes dont une future structure devrait s'acquitter afin d'atteindre l'objectif général énoncé ci-dessus.

Les missions actuelles consistent principalement à recueillir les données et informations existantes, à effectuer, dans une mesure limitée, des travaux de recherche, à assurer l'échange de ces données et la documentation, à analyser ces données et à rédiger des rapports comparatifs, ainsi qu'à exercer des activités d'établissement de contacts.

En particulier, pour ce qui de la fourniture d'informations comparables, le REM pourrait acquérir une connaissance approfondie des différences méthodologiques susceptibles de nuire à la comparaison de données, et définir une méthodologie commune appropriée pour surmonter ces différences.

On pourrait en outre envisager de confier à un futur REM le lancement et la réalisation d'un certain nombre d'autres travaux de recherche dans des domaines dans lesquels des lacunes en matière d'information ont été recensées, soit dans le cadre de son programme de travail tel

qu'adopté, soit à la demande expresse des institutions communautaires, et éventuellement d'autres acteurs[8].

En fonction de la structure qui sera choisie, d'autres missions pourraient consister à publier des avis sur la base des activités de collecte et d'analyse d'informations. L'objectif serait d'offrir des orientations et des conseils sur les évolutions et la mise en œuvre des politiques. Il peut cependant être prématuré de charger le REM de missions de ce type, en ce sens qu'il peut être préférable qu'une structure future se concentre sur les tâches essentielles que sont la collecte et l'analyse de données, afin de disposer d'abord d'une certaine autorité en la matière.

La faible visibilité actuelle du réseau ainsi que la nécessité pour celui-ci de se concerter avec d'autres organes exerçant des activités dans ce domaine plaident en faveur d'activités proactives de diffusion et de sensibilisation, notamment l'organisation de réunions et de conférences sur la migration et l'asile afin d'offrir un lieu d'échanges aux principales parties prenantes. De telles missions nécessiteraient cependant des ressources supplémentaires non négligeables.

- **Parmi les missions concrètes susmentionnées – collecte et analyse d'informations, travaux de recherche, publication d'avis et de recommandations, et activités de sensibilisation –, lesquelles faudrait-il confier à une future structure et pourquoi?**

- **Pouvez-vous indiquer d'autres missions dont elle devrait s'acquitter?**

5.3. Relations avec d'autres organes de collecte d'informations et d'autres acteurs institutionnels

Il est fondamental de veiller à maximiser les synergies avec d'autres actions menées dans ce domaine par la Commission, l'UE, les États membres ou les organisations internationales afin de tirer le plus grand bénéfice possible et d'assurer une complémentarité.

Le futur REM devrait être envisagé dans le cadre de la réorganisation et de la rationalisation plus générales des instruments d'échange d'informations actuellement en cours dans le domaine de l'immigration et de l'asile. Parmi ces instruments figurent notamment la prochaine proposition sur un système d'information réciproque, la coopération concrète dans le domaine de l'asile ou le règlement, récemment adopté, relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale[9].

Afin de parvenir à des synergies, il est nécessaire de veiller à une mise en réseau avec d'autres organes exerçant des activités liées à celles du REM. Certains acteurs au niveau communautaire sont chargés de missions analogues de collecte et d'analyse d'informations, en particulier la future Agence des droits fondamentaux[10] et le CARIM[11]. L'Agence des droits

---

8 Il serait tenu compte des travaux de recherche en matière de migration entrepris sur la base des programmes-cadres communautaires de RDT.

9 COM(2005) 375 final (août 2005).

10 Proposition de la Commission de règlement du Conseil établissant une Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, COM(2005) 280 final du 30 juin 2005. Le règlement proposé élargira le mandat de l'actuel observatoire européen des phénomènes racistes et xénophobes à compter de 2007. Alors que les activités de l'observatoire européen se concentrent sur le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme, l'Agence s'occupera plus largement des droits fondamentaux.

fondamentaux sera un centre indépendant d'expertise sur les questions de droits fondamentaux. Ses principales missions consisteront à recueillir des données, à procéder à des analyses, à rendre des avis, à établir des réseaux de relations et à mener des actions de sensibilisation. Le projet «CARIM» a pour objectif d'apporter un instrument d'observation, d'analyse et de prévision des mouvements migratoires en provenance et à destination des pays du processus de Barcelone ou en transit par ces pays, et des causes et conséquences de ces mouvements. La mission et le mandat de ces acteurs sont différents de ceux du REM, puisque leur approche de la migration porte principalement sur les droits des migrants, ou concerne certains pays en particulier. Ces différences réduisent le risque de chevauchements. Il est toutefois nécessaire que le futur REM noue des liens solides et structurés avec ces acteurs.

En ce qui concerne les relations avec les acteurs institutionnels, comme le Parlement européen, le Comité économique et social européen et le Comité des régions, ceux-ci devraient être, avec les États membres et la Commission, les principaux bénéficiaires des activités d'un futur REM. On peut aussi se demander si ces acteurs devraient être en mesure de demander des informations spécifiques qui seraient alors fournies par les PCN, par exemple lors de la préparation d'avis sur des propositions législatives.

- **Comment assurer une coopération étroite avec les acteurs concernés?**
- **Comment une future structure peut-elle s'appuyer sur les organes nationaux et internationaux existant dans le domaine de la migration et de l'asile et les compléter?**

5.4. Forme et structure

La présente section examine les structures susceptibles de permettre la réalisation de l'objectif précité et l'éventail des tâches qui seraient confiées au REM, ainsi que les avantages et inconvénient de chaque structure.

En fonction de l'objectif fixé, des missions concrètes à assigner et des ressources disponibles, le futur REM pourrait prendre différentes formes. Parmi celles-ci, deux types de structure pourraient être envisagés et les principales options sont les suivantes: un réseau attaché à la Commission et travaillant sous sa responsabilité, ou un réseau sélectionné et géré par une agence communautaire indépendante.

Option n° 1 : Réseau attaché à la Commission

Le futur REM pourrait consister en un réseau de points de contact nationaux. La Commission serait chargée de la direction générale, de la programmation et du développement ultérieur des activités du réseau. Une base juridique serait requise afin de créer le futur REM et de définir ses principaux objectifs, y compris les critères à remplir par les PCN. Cette base juridique pourrait prendre la forme d'une décision du Conseil.

Selon cette option, il appartiendrait à la Commission de désigner des structures appropriées de gestion, ce qui pourrait impliquer de désigner un organe public ou privé de coordination à la suite d'un appel d'offres ouvert.

---

[11] Consortium euro-méditerranéen pour la recherche appliquée sur les migrations internationales, www.carim.org.

Pour ce qui est de la sélection des PCN, on pourrait envisager qu'ils soient sélectionnés par les États membres, conformément aux critères fixés dans la base juridique, ou par la Commission, au moyen d'un appel à propositions.

Attacher le réseau à la Commission garantirait que celle—ci assume la responsabilité politique générale de ses activités. Une telle solution permettrait d'abandonner sans heurts la structure actuelle du REM et pourrait aussi servir d'étape transitoire avant d'en venir à une structure plus permanente et institutionnalisée, si cela s'avérait nécessaire. Il convient toutefois de garantir une gestion efficace, et la question se pose en la matière de savoir si l'externalisation des tâches à un contractant pourrait apporter une continuité suffisante. En effet, les règles de la Commission en matière de passation de marchés prévoient une durée maximale pour les contrats de ce type.

Option n° 2 : Agence

La mise en place d'une agence communautaire pourrait être considérée comme une solution à plus long terme, en fonction non seulement de l'évolution ultérieure des politiques communes d'immigration et d'asile, mais aussi des perspectives financières, compte tenu du budget disponible - qui est limité. Il convient de souligner que, dans le cas d'une agence, il faudrait prévoir une base juridique pour la créer; une agence exigerait aussi un conseil d'administration comptant des représentants des États membres et de la Commission.

Une structure stable de ce type offrirait une perspective à plus long terme à ses activités et lui permettrait aussi de s'acquitter d'un éventail plus large de missions. Une telle structure lui permettrait par conséquent de fournir plus efficacement les informations demandées.

Si une telle agence était jugée appropriée pour les nouvelles missions proposées, il faudrait que sa nécessité et sa continuité potentielle se justifient d'une manière suffisante. Cela nécessiterait une analyse d'impact afin d'apprécier dans leur totalité les implications d'une telle agence. Dans ce cadre, le recours à d'autres agences – existantes ou à venir - dans le domaine de la justice et des affaires intérieures pourrait être envisagé.

Rôle et statut des points de contact nationaux

Quelle que soit l'option choisie, et si le mandat général tel que décrit ci-dessus est accepté, la décision aura certaines conséquences pour le rôle et le statut des PCN, puisque les activités de collecte et d'analyse d'informations au niveau national seront effectuées par ces derniers.

Les PCN doivent donc être en mesure de transmettre ces informations, c'est-à-dire de couvrir à peu près leur État membre respectif, et de garantir la mise à jour permanente de la base de données. Une fonction essentielle consiste à mobiliser, tout en y occupant une place centrale, un réseau d'acteurs travaillant dans ce domaine, comme des chercheurs et des instituts de recherche, des services publics ou gouvernementaux et des ONG, qui contribueraient aux activités du réseau. À cette fin, il convient que les PCN soient indépendants des gouvernements, mais tissent dans le même temps de bonnes relations avec des organismes publics, afin d'avoir accès aux informations du secteur public.

Sur ce point, afin de permettre aux PCN de remplir ces tâches et en vue d'atteindre un certain degré d'homogénéité entre PCN, il conviendrait de définir un ensemble d'exigences minimales pour ce qui est de l'expérience générale dans le domaine, des effectifs, de la capacité et des équipements informatiques et autres.

- **Quelle structure conviendrait-il de mettre en place pour la prochaine étape du REM afin d'atteindre l'objectif général précité, et pourquoi?**
- **Quels rôle et statut convient-il de prévoir pour les PCN?**
- **Quelle serait la meilleure manière de structurer les réseaux nationaux?**

6. CONCLUSION

Dans le présent livre vert, la Commission s'est efforcée de décrire les principaux problèmes qui se posent, et elle a présenté une série d'options à envisager lors de la création d'une future structure pour le REM.

L'objectif principal du présent livre vert est de susciter les réactions et d'engager une consultation en profondeur entre l'ensemble des acteurs concernés. À cette fin, la Commission souhaiterait recevoir des contributions jusqu'au 28 janvier 2006, par courrier électronique, à l'adresse suivante:

jls-migration-network@cec.eu.int

Les contributions reçues seront publiées sur le site web de la Commission dans la langue dans laquelle elles ont été présentées et avec indication des auteurs, sauf si ceux-ci font part de leur souhait de garder l'anonymat ou s'ils demandent que la totalité de la contribution demeure confidentielle.

ANNEXES

ANNEX 1: NATIONAL CONTACT POINTS AND COORDINATOR

National Contact Points:

Austria:

International Organisation for Migration
Nibelungengasse 13/4,
1010 Vienna, Austria
ncpaustria@iom.int
www.emn.at

Belgium:

SPF Intérieur, DG Office des Etrangers,
59b Chaussée d´Anvers
1000 Bruxelles, Belgium
emn@ibz.fgov.be
www.ibz.fgov.be

Czech Republic:

Ministry of the Interior
Unit of International Relations
And Information on Countries of Origin
Department for Asylum and Migration Policies
MV – P.O. box 21/Oam
170 34 Prague 7, Czech Republic
opu@mvcr.cz

Finland:
Statistics Finland
P.O. Box 4B
00022 Helsinki, Finland
www.stat.fi

France:
Observatoire des statistiques de l'immigration
et de l'intégration du Haut Conseil à l'Intégration (HCI-OSII)
35, rue St. Dominique
75007 Paris, France

Germany:
Bundesamt für Migration und Flüchtlinge (BAMF)
Frankenstraße 210
90461 Nürnberg, Germany
www.bamf.de

Greece:
Centre of Planning and Economic Research (KEPE)
22 Hippokratous st.
10680 Athens, Greece
kepe@kepe.gr
www.kepe.gr

Ireland:
Economic and Social Research Institute (ESRI)
4 Burlington Rd., Dublin 4, Ireland
www.esri.ie

Italy:
Immigrazione Dossier Statistico (IDOS)
of Caritas Diocesana die Roma
Viale Baldelli 41
00147 Roma, Italy
www.emnitaly.it

Netherlands:
Immigration and Naturalisation Service,
Information and Analysis Centre (INDIAC)
Dr. H. Colijnlaan 341
2283 XL Rijswijk, The Netherlands
emn@ind.minjus.nl
www.ind.nl

Portugal:
Serviço de Estrangeiros e Fronteiras
Rua Conselheiro José Silvestre Ribeiro 4
1649-007 Lisboa, Portugal
emn@sef.pt
www.sef.pt

Spain:
Observatorio Permanente de la Inmigración
C/Amador de los Rios 7
28010 Madrid, Spain
opi@amador.mir.es
www.imsersomigracion.upco.es

Sweden:
Statistics Sweden/Swedish Migration Board
701 89 Örebro, Sweden
www.scb.se

United Kingdom:
Immigration Research and Statistics Service, Home Office
1305 Apollo House, 36 Wellesley Road,
Croydon CR9 3RR, United Kingdom
www.homeoffice.gov.uk

Coordination Team:

Berlin Institute for Comparative Social Research (BIVS)
Schliemannstr. 23,
10437 Berlin, Germany
emn@emz-berlin.de

www.emz-berlin.de

Technical University Berlin
Computation and Information Structures
Secr. E-N7, Einsteinufer 17,
10587 Berlin, Germany
http:/cis.cs.tu-berlin.de/emn/web

ANNEX 2: REFERENCES

Studies

1996 Feasibility Study for a European Migration Observatory

2005 EMN First Activities report covering 2004

2005 Report on the Evaluation of the Activities of the European Migration Network

Website of the current EMN

www.european-migration-network.org